

Département des LANDES
Arrondissement de DAX
Canton du PAYS MORCENNAIS TARUSATE
COMMUNE DE MEILHAN

**PROCES-VERBAL
SEANCE ORDINAIRE
DU MARDI 11 JUIN 2024**

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE MEILHAN
ARRONDISSEMENT DE DAX
Date de convocation : 06 /06/2024

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 14

Présents : Mme LOUBERE Patricia, M. LACOSTE Claude, Mme HUREL Catherine, M. CHABANNE Éric, M. LAULOM Vincent, M. MEURIS Olivier, Mme DESPOUYS Véronique, M. LOUBERE David, Mme LAPETRE-TAUZIET Nadège, M. SOUX Benoit, Mme ILHARDOY Sandra, Mme LINXE Justine, Mme CHARON-BURNEL Mathilde

Excusé : M. TESTEMALE Maurice

Absente : Mme DUCROT Stéphanie

Procuration : M. Testemale a donné procuration à Mme Charon-Burnel

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 07 mai 2024

Ordre du jour :

- Intervention Mme Beauvallet Sonia, Bibliothèque : présentation équipe, bilan année 2023, projets 2024
- Vote des Subventions aux associations 2024
- Convention archivage : proposition Centre de Gestion des Landes, Arbre à pain
- Acquisition chambre froide local Hangar CUMA
- Parcours engagement XL Département
- Questions diverses :
- Projet Arkolia photovoltaïque : coupe des pins

BILAN BIBLIOTHEQUE

Madame le Maire cède la parole à Mme Beauvallet, responsable de la bibliothèque, afin de présenter le bilan de l'année écoulée ainsi que les projets 2024.

Mme Beauvallet rappelle sa prise de fonction au 1^{er} octobre 2023. La subvention de la DRAC, relative à l'accroissement des heures d'ouverture permet d'augmenter la programmation d'animations. La bibliothèque est ouverte tous les jours de la semaine grâce au recrutement et à l'implication des bénévoles, à l'exception des vacances scolaires, qui accueille le centre de loisirs ponctuellement.

Madame Beauvallet présente le bilan des différentes animations programmées : accueil des enfants du CLAS tous les lundis soirs, conférence sur les écrans, animations jeux pour tous (JPTO), bourses aux plantes, itinéraire des mots, atelier d'écriture, atelier scientifique, nuit de la lecture en partenariat avec l'école, atelier Parcoursup, vol d'histoire pour les tout-petits un samedi par mois, tricoti tous les lundis soirs pour les dames qui viennent tricoter, participation au marché de Noël, spectacle de Noël, pôle parentalité de la CCPT, dépôt de livres à la maison de santé dans les salles d'attente, rencontre d'un auteur. Une subvention dans le cadre du REAAP de la CCPT a été obtenue permettant la mise en place des animations « à vol d'histoire », animation pour la journée de la nature, jeux pour tous, éveil musical.

Depuis septembre 2023 toutes les classes de l'école fréquentent régulièrement la bibliothèque. Les enfants du centre de loisirs sont accueillis pendant les vacances scolaires, dans le cadre du RPE deux animations sont programmées par trimestre.

Madame Beauvallet présente les projets 2024 de la bibliothèque à savoir reconduction des animations Itinéraire des mots, avec thématique « l'arbre ». Programmation de la nuit de la lecture, rencontres d'auteurs, lecteurs en herbe. Nouveauté en mars, semaine de la petite enfance, participation au prix du Polar 2024-2025. Mise en place de carte de fidélité. En novembre, le mois des familles, programmation de 4 ateliers musicaux. Programmation d'ateliers de lectures pour les aînés, lors de la première séance il y a avait 4 personnes, 2 étaient présentes à la deuxième séance. Le projet est discuté avec les responsables du CIAS, les agents du CIAS pourraient amener les bénéficiaires à la bibliothèque avec leur véhicule, pendant les heures de garde, afin de participer à des lectures de journaux, des contes ou venir choisir des livres. La lettre mensuelle est transmise par mail à chaque lecteur

En 2025 une soirée « 16 ans tempête Klaus » est programmée, les malles seront réservées aux archives départementales, la bibliothèque recherche des témoins pour venir parler de la tempête. En mars une animation Manga, avec une exposition miniature en vitrines, des ateliers de dessins, et conférences est prévue.

La communication est transmise aux lecteurs soit par SMS, mail, une page Facebook où 320 personnes suivent. Le réseau REAAP, médiathèque informe des animations de la bibliothèque de Meilhan.

L'équipe est composée de 9 bénévoles, Brigitte et Josiane, présentes, sont les dernières à rejoindre l'équipe. Josiane, retraitée avec quelques activités, vient d'emménager pour se rapprocher de son fils, elle réalise entre 2 et 12 heures de permanence.

Les intervenants bénéficient de formations dispensées par la MDPL, la nouvelle équipe est dynamique, depuis la modification du poste de la responsable, la fréquentation des abonnés a augmenté de 50%.

Mme Beauvallet rappelle l'importance de son autre mi-temps sur l'agence postale.

La CAF finance à hauteur de 80% des dépenses pour le CLASS, ainsi que le REAAP, la DRAC à hauteur de 70%, permettant une partie du financement des charges salariales, les subventions REAP étant versées à N+1, le département dans le cadre d'itinéraire à 50%.

Les animations retenues sont peu onéreuses, les repas sont pris en charge par l'équipe.

Mme Beauvallet rappelle les besoins pour 2024 ; maintien de l'enveloppe de 2€/habitant conformément à la convention avec la MDPL. L'équipe est dans l'attente du renouvellement du matériel informatique, attente d'ateliers d'aides numériques pour les Meilhanais, il manque seulement le matériel adapté.

M. Lacoste intervient « le problème de cet atelier est la sécurisation des données, les ordinateurs sont en réseau, il y aura un échange de mails avec la mairie ».

Mme El Harizi, bénévole, intercède « mais si le public n'a pas accès ».

M. Laulom demande comment procèdent les autres bibliothèques ?

Mme Beauvallet réplique « actuellement nous disposons d'un ordinateur obsolète, qui fonctionne sous Windows 7, datant de 2011, notre logiciel Orphé a du mal à fonctionner, nous collectons des données personnelles et privées avec ce logiciel. Lors du dépôt de la demande de subventions DRAC cela avait été pris en compte, il faut voir avec l'ALPI pour la sécurisation des données. »

Madame le Maire propose de recontacter l'ALPI pour cette problématique, des devis relatifs au pack cybersécurité ont été validés.

Mme Beauvallet souhaite également un espace d'affichage, panneaux en liège, contre les murs de la salle des fêtes et de la salle polyvalente, un espace pourrait être consacré à la bibliothèque.

Mme Beauvallet invite les membres du conseil municipal à la soirée organisée le 2 juillet pour clôturer l'année scolaire des ateliers CLASS, exposition Land Art, diaporama des ateliers « foires aux plantes », « impression de végétaux ».

Mme El Harizi intervient « l'augmentation de 50% de la fréquentation suite à l'attribution de la subvention de la DRAC, ne permettra pas d'augmenter de 50% la fréquentation à nouveau ».

Mme Hincker, nouvelle bénévole intercède « j'ai rejoint l'équipe, et je suis heureuse de me sentir utile, l'équipe est dynamique, il y a de belles personnes, de belles choses pour tous les goûts ».

Madame le Maire ajoute « le panel d'animations proposé permet à tout le monde de trouver sa place, personnellement je ne lis pas, mais la rencontre avec l'auteur était une superbe animation à la portée de tout le monde. Plusieurs animations sont proposées, on peut y trouver son compte ».

Mme El Harizi rajoute « j'ai été un peu déçue par le manque de fréquentation lors de cette rencontre ».

Mme Beauvallet intervient « cela représente une moyenne de 50 participants sur les grandes animations, nous allons fidéliser le public, instaurer une continuité. »

Mme El Harizi dit « on a du mal à faire décoller les jeux pour tous ».

Les élus remercient les intervenantes de la bibliothèque qui quittent l'assemblée.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

DELIBERATION 2024/027

Madame le Maire informe l'assemblée que la commission association a examiné les demandes de subventions déposées par les associations.

M. Lacoste précise que les associations ont également fourni un budget prévisionnel pour l'année 2024. »

Mme Linxe demande « la part variable pour l'USM est versée en octobre ? »

M. Meuris intervient « si c'est pour l'année à venir on peut leur verser en octobre ».

Madame le Maire répond que seul le comité des fêtes bénéficie d'un versement de la part variable et fixe.

Mme Linxe demande comment est fixée la part variable ?

Madame le Maire explique que la part variable est calculée en fonction du nombre de jeunes de -18 ans licenciés, le montant a été fixé à 41 € par licencié, ce calcul s'applique au foyer rural, la pétanque et l'USM.

Mme Linxe intercède « Il reste 3 équipes, une équipe entente St-Martin-d'Oney, l'UCM est en pleine restructuration ».

M. Meuris demande quelle est la répartition des charges, 50 % ?

Mme Linxe explique « le maire de Campagne rentre au bureau de l'UCM ».

M. Meuris ajoute « la subvention est versée aux licenciés comme ceux de Meilhan ? Je vais au bout de ma question, 100 licenciés, la subvention est versée aux 100 licenciés ? Je ne suis pas d'accord ».

Mme Lapêtre-Tauziet réplique « mais c'est pareil ».

M. Lacoste précise que la subvention de la Commune de Campagne n'est pas identique.

Mme Linxe réplique « on fait pareil avec la Pétanque, le Foyer Rural ».

M. Lacoste ajoute « mais la subvention n'est pas égale avec Campagne ».

Madame le Maire propose de se rapprocher de la commune de Campagne, et de se mettre d'accord sur un montant de subvention.

Mme Lapêtre-Tauziet intervient « mais on n'a pas à aller faire la loi chez les autres, on ne peut pas imposer à Campagne un montant ? ».

Mme Linxe réplique « chaque année on répète les mêmes choses, on ne comprend pas, ça fait 6 ans, on a eu les mêmes discussions l'année dernière et à la fin on me dit oui d'accord ».

M. Meuris réagit « je vais te le redire, je ne suis pas d'accord sur le processus ».

Madame le Maire ajoute « en fonction du nombre de licenciés, en septembre, on fera le calcul de la part variable ».

M. Chabanne intervient « on demande la liste des licenciés, on verse à l'USM on n'a rien à voir avec l'UCM ».

Madame le Maire demande à la commission association si ce point a été discuté.

Mme Charon-Burnel précise « on subventionne la capacité d'encadrement des enfants ».

M. Lacoste ajoute « moi je veux connaître le montant de la subvention de Campagne ».

Madame le Maire propose de demander à la commune de Campagne le montant du versement à l'UCM.

Mme Ilhardoy précise que la commune de Campagne a fait l'acquisition d'un chrono, et non l'association de basket de la commune.

M. Chabanne précise que la commune de Meilhan avait également acheté le Chrono, mais la réunion entre les deux clubs, concerne les clubs, pourquoi rediscuter de cela ?

Mme Linxe défends « on ne donne pas à l'UCM ».

Mme Charon-Burnel interroge « la subvention part fixe est versée à toutes les associations ? »

Madame le Maire précise que la part fixe est versée à chaque association, son montant peut être différent en fonction des résultats et besoins de l'association.

Madame le Maire propose de verser la subvention part fixe à l'association En Hartmonie, l'association ayant une ancienneté d'une année, le premier bilan a été fourni. L'association compte 42 adhérents, le salon du bien-être s'est tenu dernièrement, elle demande une subvention de 500 €, Madame le Maire propose de verser la somme de 400 €.

M. Soux intervient « le bureau est composé des mêmes membres ? ».

Mme Charon-Burnel précise que le couple s'investit énormément dans l'association.

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal s'était engagé à prendre en charge les frais d'énergie du local de la CUMA à partir de 2023. Le raccordement électrique a été modifié début 2024, la première facture a été réglée, Madame le Maire propose de rembourser la CUMA pour les frais d'énergies de 2023.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les salles sont prêtées gracieusement à toutes les associations.

Madame le Maire informe que l'Association Départementale des Amis du Haut-Rhin organise l'accueil des haut-rhinois en août, 1300 personnes sont attendues à Soustons, elle propose de verser une subvention de 200 € à l'association départementale.

Le conseil municipal accepte les propositions de votes des subventions parts fixes et part variable telles que proposées par Madame le Maire.

VU le budget primitif 2024 de la commune voté le 08 avril 2024,

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les conditions obligatoires pour obtenir le versement d'une subvention par les associations, à savoir, la fiche demande, accompagnée du bilan financier 2023, du budget prévisionnel 2024, du compte-rendu des activités de l'année 2023 et des documents annexes.

Considérant la réunion de la commission communication en date du 28 mai 2024,

Madame le Maire propose au conseil le montant des subventions aux associations pour l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** les subventions aux associations de la Commune pour l'exercice 2024, comme suit :

DESIGNATION ASSOCIATIONS	Catégories	Vote part fixe 2024	Vote part variable
USM	Sportive	400,00	La part variable 2024 sera versée 4 ^{ème} trimestre 2024 après dépôt justificatif nombre de licenciés – 18 ans pour 2024/2025
FOYER	Sportive Section badminton	400,00	La part variable 2024 sera versée 4 ^{ème} trimestre 2024 après dépôt justificatif nombre de licenciés – 18 ans pour 2024/2025
	Loisirs section randonnée	400,00	
RURAL	Loisirs section peinture	400,00	
PETANQUE CLUB MEILHAN	Sportive	400,00	Part variable 2023 à verser en 2024 = 18 jeunes licenciés X 40 € = 720 € La part variable 2024 sera versée 4 ^{ème} trimestre 2024 après dépôt justificatif nombre de licenciés – 18 ans pour 2024/2025
SLAM	Sportive	400,00	
LOS ASTIAUS	Sportive	400,00	
3EME AGE		400,00	
PREVENTION ROUTIERE		150,00	
ACCA	Utilité publique	400,00	Part variable à fixer
COMITE DES FETES		400,00	Part variable 2024 = 3 600,00 €
APEM	Education	400,00	
FNACA		250,00	
COOPERATIVE SCOLAIRE	Education	2900,00	
En Hartmonie	Loisirs	400,00	
Association Départementale des Landais amis Haut- Rhin	Loisirs	200,00	
TOTAL		8 300,00	

- **FIXE** le montant de la subvention 2024 pour le CCAS à 5 000,00 €
- **DECIDE** que ces subventions ne pourront être versées qu'après réception des documents demandés.

- **DECIDE** qu'une part variable supplémentaire pourra être allouée à certaines associations après avis motivé

CONVENTION ARCHIVAGE : PROPOSITIONS CENTRE DE GESTION DES LANDES, ARBRE A PAIN

Madame le Maire quitte l'assemblée, elle ne prend pas part à la discussion.

Monsieur Lacoste présente les deux devis proposés par l'Arbre à pain et le Centre de Gestion des Landes, relatifs à la maintenance d'archivage de la mairie.

Le devis de l'Arbre à pain s'élève à 420 €, il comprend le tri et classement des archives de la commune. Le montant du devis du Centre de Gestion s'élève à 543 €/an, la convention étant conclue pour une durée de 2 ans.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de l'Arbre à pain à l'unanimité.

ACQUISITION CHAMBRE FROIDE LOCAL HANGAR CUMA

DELIBERATION 2024/028

Madame le Maire réintègre l'assemblée.

Madame le Maire rappelle la discussion lors de la dernière assemblée concernant la demande de FEC, relative à l'acquisition d'une chambre froide pour le local de la CUMA.

Madame le Maire informe le conseil municipal que les deux devis discutés lors de la dernière assemblée ont été réactualisés et propose de revoir le plan de financement.

Le Conseil valide la proposition de financement.

Considérant la délibération 2024-025 relative à la demande FEC, financement acquisition d'une chambre froide pour le Hangar de la CUMA

Considérant la réactualisation des devis transmis par les sociétés et qu'il y a lieu de modifier le plan de financement

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** l'attribution d'une part du Fonds d'Équipement des Communes pour l'année 2024 pour l'opération 2302, acquisition chambre froide hangar de la CUMA, pour un montant de 6 682,00 €
- **DIT** que la ressource sera affectée à l'opération n° 2302.

- **ACCEPTE** le financement de l'opération ainsi :

Prévision dépenses		Prévisions recettes	
Désignation	Montant € HT	Désignation	Montant €
Acquisition chambre froide	6 000,00	FEC 2024	6 682,00
Fourniture et mise en place équipement frigorifique pour chambre froide	4 703,34	Participation ACCA (participation 16,81 %)	1 800,00
		Fonds libres Commune (20,753 %)	2 221,34
Montant total HT	10 703,34		10 703,34

- **DIT** que l'Association ACCA participera à hauteur de 1800 € du restant à charge, soit 16,81 %.
- **DIT** que la présente délibération remplace la délibération 2024-025

PARCOURS ENGAGEMENT XL DEPARTEMENT : MODIFICATION DES REGLEMENTS DEPARTEMENTAUX D'AIDE AUX TITRE DES PARCOURS D'ENGAGEMENT (Permis de conduire, BAFA-BAFD, BNSSA).

Madame Charon-Burnel explique la simplification de la démarche du département relative au titre des parcours d'engagement pour les permis de conduire, BAFA-BAFD et BNSSA, 1500 demandes ont été instruites, une seule personne traite les demandes. Des changements ont été apportés sur le dispositif permis de conduire,

QUESTIONS DIVERSES

- **Projet ARKOLIA photovoltaïque : coupe des pins**

M. Lacoste rend compte du rendez-vous avec M. Prieuret, Groupe Alliance, un prochain rendez-vous tripartite est prévu avec la Société Arkolia, Alliance et la commune, le 26 juin 2024 à 16h30. Alliance pourrait s'occuper du défrichage, ainsi que de l'entretien du terrain lorsque les panneaux seront installés, mais cette prestation sera traitée directement avec la société Arkolia.

Madame le Maire informe que le terrain a été borné en présence du propriétaire riverain.

- **SIETOM**

Les badges sont envoyés par courrier.

- **Révision PLUi n° 01**

La réunion de la commission des travaux relative à la révision n° 1 du PLUi est programmée le 18 juin 2024 à 10 heures en présence du service urbanisme afin d'examiner les demandes.

- **Bureau de vote élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024.**

Membres bureau de vote

Scrutin du dimanche 30 juin 2024

Président : Mme le Maire **Vice-président** : M. Lacoste Claude (arrive à 13h)

Accesseurs : Mme Hurel Catherine, M. Chabanne Eric, M. Laulom Vincent, Mme Charon-Burnel Mathilde

8h – 11h : Mme Hurel Katy, M. Chabanne Eric, M. Laulom Vincent, Mme Charon-Burnel Mathilde

11h-15h : M. Loubère David, Mme Lapêtre-Tauziet Nadège, Mme Ilhardoy Sandra, M. Testemale Maurice

15h-18h : M. Meuris Olivier, Mme Despouys Véronique, M. Soux Benoit, Mme Linxe Justine

Scrutin du dimanche 07 juillet 2024

Président : Mme le Maire **Vice-président** : M. Lacoste Claude (arrive à 13h)

Accesseurs : Mme Hurel Catherine, M. Chabanne Eric, M. Laulom Vincent, Mme Charon-Burnel Mathilde

8h – 11h : M. Chabanne Eric, M. Laulom Vincent, Mme Charon-Burnel Mathilde

11h-15h : Mme Hurel Katy, Mme Despouys Véronique, M. Testemale Maurice

15h-18h : M. Meuris Olivier, M. Loubère David, M. Soux Benoit, Mme Linxe Justine

- Personnel services techniques

M. Chabanne informe les membres du conseil municipal que l'employé mis à disposition par l'association Arbre à pain quittera ses fonctions vendredi 14 juin malgré la proposition financière proposée et une proposition de recrutement de la commune. Son aventure s'arrêtera là.

Madame le Maire intervient « une proposition à 1500 € net lui a été présentée mais il préfère candidater vers une société privée, il n'a pas de proposition concrète toutefois en ce moment ».

M. Chabanne rajoute « c'est dommage, ils formaient une belle équipe avec Pascal, l'équipe était dynamique ».

Mme Lapêtre-Tauziet ajoute « les candidats pour ces métiers sont de plus en plus rares, cela se monnaie, je parle en général, les agents ne sont pas bien rémunérés ».

M. Chabanne fait un point sur l'avancement des travaux d'aménagement du local pour les services techniques ; notamment la livraison du matériel prévue cette semaine.

- Compte-rendu réunions des commissions communes nouvelles

Mme Hurel rend compte de la réunion avec les communes de Le Leuy et Saint-Yaguen relative à la commission du personnel. Les élus de Le Leuy et Saint-Yaguen n'avaient pas complété le dossier, ils n'avaient pas travaillé, pas fait l'état des lieux de leur collectivité.

M. Chabanne ajoute « si c'est sur la même tonalité, je ne sens pas une motivation extrême ».

Madame le Maire intervient « les élus doivent avoir accès aux documents à la mairie, les maires doivent donner des autorisations pour consulter les dossiers ».

Mme Lapêtre-Tauziet donne le compte-rendu de la commission éducation avec les élus de Le Leuy et de Saint-Yaguen ; « la réunion s'est relativement bien passée, les élus sont impliqués, nous avons échangé, dialogué ».

M. Lacoste intercède « on n'a rien ressenti, la réunion s'est bien passée. On a fait un état des lieux ; tarifs, fonctionnement des SIVU. Lors de la prochaine rencontre, on devra approfondir, si on décide de se retirer des SIVU, étudier les possibilités, il faut lire les statuts. On va regarder les 3 scénarios possibles ».

Mme Lapêtre-Tauziet réplique « il va falloir accélérer dans les démarches, mais par rapport aux discussions auxquelles j'ai assisté, j'ai l'impression que c'est Meilhan qui porte le projet, les réunions sont menées par le maire de Meilhan or c'était la volonté des maires des deux autres communes. J'ai l'impression que les élus ne sont pas vraiment au courant, ils pensent que la création de commune nouvelle aura lieu lors du prochain mandat ».

M. Chabanne intervient « cela permet de voir la motivation de chacun ».

Madame le Maire n'approuve pas cette discussion.

M. Meuris ajoute « si le projet n'avance pas, la commune de Meilhan peut continuer, on les absorbera. Dans l'absolu est-ce une bonne chose ? Là on parlera d'absorption ».

Madame le Maire informe que M. le Maire de Leuy a réuni son conseil municipal un dimanche matin. Jeudi prochain aura lieu la réunion gouvernance, « pour ma part je ne porte pas le projet, j'essaie d'animer les réunions car je vois qu'ils ne sont pas à l'aise ».

Mme Charon-Burnel intercède « Si tu n'avais rien fait ils n'auraient rien fait, je rejoins Olivier, si on a quelque chose à retirer. D'autre part, j'ai créé un drive, l'idée est de déposer toutes les pièces, pièces utiles aux réunions de travail, comptes-rendus des réunions, chacun peut suivre ce qu'il se passe. C'est un dossier partagé, cela fonctionne comme un ordinateur partagé ».

M. Lacoste demande si l'on peut y déposer le coût de revient du service cantine.

Mme Charon-Burnel intervient « en temporalité, la priorité est de communiquer aux habitants, la priorité est celle-là. Je rebondis sur ce qu'a dit Olivier, au niveau des Maires c'est une communication à trois ».

La séance est levée à 23 heures.

Le Maire

Mme Patricia LOUBERE



Le Secrétaire

Mme Catherine HUREL

